MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-08-2026
Dossier complet le : 23-09-2026
N° d'enregistrement : 022858/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaique au sol sur terrain degrade dans la commune de Gannay-sur-Loire, dans l'Allier (03).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: UNITE

Raison sociale: SAS

N° SIRET: 33234670900113

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Albanel

Prénom(s): Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a revaloriser un ancien projet de lotissement grace a la construction d'un parc photovoltaique au sol dont l'emprise totale sera de 30 000 m2. -La surface totale des panneaux est de : 12 800 m2 - Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaique, un poste de livraison/transformation combine sera implante et aura une emprise au sol totale de 36 m2. - Une reserve incendie type bache de 60m3 sera implantee sur site ainsi qu'un local technique d'une emprise au sol de 18m2. - 1 portail d'acces sera installe - 1 batterie de stockage, son poste de transformation, une citerne de refroidissement (120m3), et un bac de retention sont egalement envisages et feront l'objet d'une declaration ICPE lors du depot de demande d'autorisation d'urbanisme. La puissance installee de la centrale photovoltaique sera de 2990kWc soit inferieure a 3MWc.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de valoriser un terrain ouvert, impropre a l'agriculture et non exploite pour un autre usage, sans aucun impact polluant direct. L'electricite produite sera injectee sur le reseau publique d'electricite; la vente de l'electricite produite va permettre le financement integral du projet. Cette centrale permettra de produire une electricite locale, verte, durable et decarbonee. Par ailleurs, le projet repond aux objectifs nationaux ambitieux en matiere de developpement des energies renouvelables. Il s'inscrit notamment au sein de la programmation pluriannuelle de l'energie (PPE) de la periode 2019-2028, qui fixe pour objectif de multiplier par 4 la puissance installee de photovoltaique, en privilegiant les terrains urbanises, pollues ou degrades. Il repond egalement aux objectifs regionaux et locaux des zones d'accelerations des energies renouvelables. En effet, le SCOT de Moulins Communaute, encourage la production d'energie renouvelable sur son territoire avec des objectifs ambitieux d'autonomie energetique d'ici 2050. Il souhaite promouvoir et diversifier localement, dans le respect des paysages et milieux, l'offre en energies renouvelables, actuellement largement portees sur la biomasse, afin de produire 880 GWh d'energie par an a l'horizon 2050

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le type de structure envisage s'adapte au terrain qui n'aura pas besoin d'etre nivele. Les eaux pluviales seront traitees naturellement et ainsi, leur ecoulement restera inchange. Le projet n'impermeabilisera pas le sol, toutefois une etude de sol sera realisee avant chantier pour s'assurer de la nature du sol. En effet, un interstice de 2cm est present entre chaque panneau afin de permettre un ecoulement normal des eaux de pluie. Les structures prealablement assemblees en usine seront montees sur site. La fixation des tables d'assemblage se fera par le biais de pieux battus dans le sol a l'aide d'une batteuse hydraulique. Ce systeme de fondations par pieux presente des avantages, notamment l'absence d'impact pour le sol (pas d'affouillement, pas de nivellement, pas d'entretien). La concertation incluera les riverains afin d'eviter les nuisances habituellement liees aux transports de matieres premieres, sachant que : > le mode constructif presente peu de nuisances sonores > structures legeres montees grace a de petits engins de levage > les engins sont recents, regulierement entretenus et repondent aux normes en vigueur > les travaux seront realises en une seule phase > il n'y aura pas de travaux les jours feries et le week-end. Un tri selectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des dechets de constructions. Ces derniers seront evacues regulierement vers un centre dedie. La phase de construction durera jusqu'a 9 mois et aura lieu de preference durant les saisons seches.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'installation necessitera environ une visite de maintenance par mois, et a chaque fois que de besoin en cas d'evenement exceptionnel. Le site sera equipe d'un systeme de telegestion qui permettra le suivi a distance en temps reel de la production. Le site sera equipe de cameras de protection. Un bail emphyteotique sera conclu entre la societe UNITe et les proprietaires du terrain a l'obtention des autorisations d'exploiter. Les panneaux photovoltaiques seront espaces les uns des autres de 4 metres. Leur point bas sera au minimum a 1.1 metres et leur point haut a un maximum de 3 metres. Les panneaux seront inclines de 15°. Une cloture perimetrale de 2 metres de haut, longue d'environ 700 metres, sera presente tout autour du site. Les clotures exterieures sont constituees par un grillage a mailles metalliques larges deploye sur des montants rigides en bois. Elle sera permeable a la petite et a la moyenne faune grace aux passages qui seront prevus. L'amenagement d'une piste lourde sera realise pour rejoindre la voie publique a la reserve incendie et permettre l'entree dans la centrale (renforcement du chemin de randonnee existant). La piste lourde sera d'environ 4 metres de large et sera faire en GNT pour la partie a cree, sachant qu'une grande partie de la piste lourde se fera sans apport de materiaux grace a son implantation sur un sol deja portant resultant des pistes crees pour le projet initial de lotissement. Elle representera une surface d'environ 2700 m². En fin d'exploitation, la centrale photovoltaique sera demantelee, les panneaux solaires seront recuperes et recycles selon la reglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis a une declaration prealable de travaux. (Decret n° 2022-1688 du 26 decembre 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des panneaux Emprise au sol du poste de transformation/livraison Emprise au sol de la citerne incendie Hauteur minimale point bas point maximum haut des structures Surface cloturee estimee Surface local stockage batterie Emprise citerne de refroidissement Surface poste de transformation	(12800, m2) (36, m2) (60, m3) (1,1, m) (3, m) (30 000, m2) (18 , m2) (120, m3) (30, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Gannay-sur-Loire

Code postal : 03230 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°35'52"E Lat. : 46°43'21"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site se situe a 600m d'une ZNIEFF 1: RIVE DE LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE-GANAY SUR LOIRE-LIT MOYEN (identifiant : 830005439). La ZNIEFF 2 la plus proche se trouve a 240 m au Sud-Ouest du site : - ZNIEFF DE TYPE 2 - SOLOGNE BOURBONNAISE (identifiant : 830007448). Source: https://www.geoperso.fr/
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	✔	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	✔	Le site se situe a 740m d'une Maison rurale et a 450m d'une croix commemorative situee sur le parvis de la mairie mais non visible depuis le site. Source: https://www.geoperso.fr/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	✔	Une delimitation des zones humides est presente dans l'annexe 10 - Rapport sortie hivernale + sondages pedologiques.Il n'y a pas de zones humides sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	✔	☐	La commune se situe dans le PPRi Fleuve LOIRE
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	✔	☐	PPRN approuve : AP n° 1044/2019 du 4/04/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	✔	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	✔	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	✔	
Dans un site inscrit ?	☐	✔	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	La zone Natura 2000 (Habitats) la plus proche se trouve a plus de 620 m a l'Est du site (Directive Habitats - Val de Loire bocager : Identifiant : FR2601017). La zone Natura 2000 (Oiseaux) la plus proche se trouve a plus de 550 m a l'Est du site (Directive oiseaux - Val de Loire bocager : (Identifiant : FR2612002)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau n'est prevu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	L'eau peut s'ecouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol, et aucun drainage n'est realise. En effet, un interstice de 2cm est present entre chaque panneau et 3,3m entre les tables, afin de permettre un ecoulement normal des eaux de pluie. Le projet n'est donc pas de nature a modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit en phase travaux ou exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	La technique d'ancrage par pieux battus (envisagee a ce stade) induit tres peu de materiaux de terrassement excedentaires en phase de construction. De plus, en fin d'exploitation l'installation est integralement demantelee et les panneaux sont recycles par un organisme agree.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Aucun prelevement de ressource et aucun impact sur les equipements d'assainissement ou eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les eventuelles perturbations ou degradation du milieu naturel pourraient intervenir lors de la phase chantier. Afin d'eviter cela, le planning du chantier sera adapte pour eviter les periodes sensibles pour le milieu naturel. Le site etant un terrain degrade, il constitue une zone favorable a l'installation de panneaux photovoltaiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Au regard de l'eloignement du projet vis-a-vis des sites Natura 2000 et de l'absence de lien ecologique entre ceux-ci, aucune incidence n'est a prevoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site etant un terrain deja degrade et artificialise par le projet de lotissement,il ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Risque faible de radon risque faible de sesime Risque modere de retrait-gonflement des argiles Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Source : georisques.gouv.fr
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Un trafic regulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre/cinq mois (livraison de materiel). Il restera par ailleurs limite, dans une proportion qui ne sera pas de nature a impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens pour la maintenance n'aura lieu qu'une a deux fois par an, avec un vehicule leger.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase d'exploitation, l'installation peut generer des nuisances sonores, notamment via certains equipements techniques comme les onduleurs et transformateurs.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Pendant la phase chantier, lors de la mise en place des panneaux photovoltaiques. Le chantier se deroule uniquement en periode diurne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Etant donne le caractere ponctuel de la phase travaux, l'impact du projet sur le microclimat local est considere comme negligeable. Le risque lie aux pollutions atmospheriques est juge modere en phase travaux en raison de la taille du chantier et le risque d'envol de poussiere est egalement juge modere. L'impact sur la qualite de l'air est donc considere comme modere. Les impacts sur la qualite de l'air sont juges negligeables en
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Une attention particuliere sera portee a la gestion des dechets et a la sensibilisation des entreprises. Un tri selectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des dechets de constructions. Ces derniers seront evacues regulierement vers un centre dedie. Lors du demantelement, toutes les installations seront retirees et transportees jusqu'a leur usine de recyclage respective (locaux techniques, cables, modules et structures)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet n'est pas visible depuis les elements de patrimoine du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas du projet de Ganny-sur-Loire, des inventaires ont ete realises en automne et en hiver par le bureau d'etudes ECR Environnement ainsi que des sondages pedologiques. Concernant la faune, 26 especes d'oiseaux ont ete recensees, dont 18 sont protegees au niveau national. Parmi elles, une espece, la Grue cendree, est inscrite a l'annexe I de la Directive Oiseaux. Deux especes, la Grue cendree et le Pipit farlouse, sont par ailleurs considerees comme determinantes ZNIEFF en region Auvergne-Rhone-Alpes (AURA). L'evaluation du statut de reproduction des especes n'a pas ete realisee, les periodes d'inventaire etant peu propices a cette analyse. Au cours des inventaires, deux especes de mammiferes ont ete recensees, sans toutefois presenter d'enjeu particulier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La co-visibilite tres limitee du projet permet une bonne integration paysagere et aura un tres faible impact sur le cadre de vie. Les arbres presents seront preserves, ils sont situes en peripherie du projet et permettent de limiter la co-visibilite de celui-ci. Voici une liste de mesures que nous pourrons mettre en place pour limiter notre impact sur la biodiversite : - Des aires reservees au stationnement et au stockage des approvisionnements seront amenagees et leurs abords proteges. - Les operations d'entretien et de maintenance des engins se feront en dehors du chantier. Les operations de remplissage des reservoirs sont effectuees au-dessus d'une aire etanche fixe ou amovible a l'aide de pompes a arret automatique. - Les dechets generes par le chantier seront collectes et evacues vers des filieres de traitement appropriees conformement a la reglementation en vigueur. De plus, les aires de stockage seront amenagees sur une chape etanche vis-a-vis du sol naturel et des reseaux d'eau. - Les differentes entreprises travaillant sur le chantier s'engageront a respecter un cahier des charges Hygiene Securite et Environnement. - Mise en place d'une cloture permeable a la petite et a la moyenne faune. En phase chantier du projet photovoltaique, des nuisances sonores ponctuelles et temporaires pourront impacter le voisinage. Elles seront principalement liees a la circulation et a l'utilisation des engins. Le groupe UNITe s'engage a respecter des horaires de travail de journee, aucuns travaux ne seront effectues de nuit. Les engins respecteront la reglementation en vigueur en termes d'emissions sonores.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entrainera pas de pollution. Il n'a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines. L'analyse realisee permet de penser que le projet devrait etre dispense d'une evaluation environnementale. Il repond a la fois a une volonte territoriale de revalorisation d'un ancien projet de lotissement et aux criteres de faisabilite d'un projet photovoltaique au sol. Il permet par ailleurs, de contribuer aux objectifs ambitieux de transition energetique. Il constitue ainsi un terrain degrade, terrains prioritaires pour developper le photovoltaique au sol.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom TRAYNARD

Prénom Melina

Qualité du signataire Cheffe de projet photovoltaique

À Lyon

Fait le 28-08-2026

Signature du (des) demandeur(s)